

**ARRETE n° 23-AT-0073
PROROGEANT L'ARRETE
22-AT-1175**

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE,

Portant réglementation du
stationnement et de la
circulation
**boulevard du Général
Leclerc**
du 27/01/2023 au 03/02/2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté n°22-AT-1175 en date du 27/12/2022,

Considérant que les travaux de raccordement sur le réseau ENEDIS sont inachevés

Votre correspondant :

ARRÊTE

SERVICES TECHNIQUES
Direction INFRA -CN/NB
Tel : 01.47.29.50.50
Fax : 01.47.29.48.22

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté 22-AT-1175 du 27/12/2022, portant réglementation de la circulation 125 boulevard du Général Leclerc, sont prorogées jusqu'au 03/02/2023.

Article 2 : Monsieur DOS SANTOS (SERPOLLET) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

NANTERRE, le 23 Janvier 2023

Le Maire de NANTERRE



Patrick JARRY

DIFFUSION:

COMMISSARIAT DE POLICE

Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)

Monsieur DOS SANTOS (SERPOLLET) antony.dossantos@serpollet.com

Monsieur CROIZIER (ENEDIS) aymeric-externe.croizier@enedis.fr

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.